



NAO 2024

Les évolutions obtenues lors de la dernière réunion du 07 Mars

- Plancher passe de 975€ à 1014€ annuels (AG = 3,13% pour 95% des non cadres)
- Si AI, mini de 30€ pour les non cadres
- +0.1% de budget pour les CSE (hors Niort et Créteil)
- Revalorisation de la prime d'astreinte de 2% au 1er Avril
- Engagement d'analyse pour une révision du montant du forfait repas de la politique voyage dans le cadre de la QVT

	AG	Plancher	AI	PA	Spécifique
Non Cadres	2%	78€ = 1014€ annuel (13 mois)	1,8% (-0,8% pour plancher)	0,2%	0,5%
Non Cadres Niort	2%	84€ = 1014€ annuel (12 mois)	1,7% (-0,8% pour plancher)	0,3%	0,5%
Cadres			4% (mini 2%)		0,5%

Le plancher est financé en partie par le budget des AI (0,8%) et par le budget spécifique (0,33%).

La CFE-CGC a veillé à ce que le plancher soit amélioré tout en préservant un budget d'AI permettant de reconnaître les efforts individuels des salariés.

Mise à niveau des salaires minimum conventionnels (SMH) sur la paie de mars.

La CFE-CGC s'est positionnée signataire de l'accord



[HTTPS://www.cfecgcsep.com](https://www.cfecgcsep.com)

